



LA PAROLE À...



LOGEMENT : IL Y A URGENCE !

C'était une priorité affichée du quinquennat de François Hollande, un thème majeur servi par deux lois portées par l'ancienne ministre du logement Cécile Duflot. Malheureusement le gouvernement s'apprête à céder au lobby immobilier, notamment en revenant sur deux mesures phare : celle de l'encadrement des loyers ou encore la réforme des attributions de logements. Un recul qui s'ajoute au scandaleux gel des APL jusqu'en 2015. Le logement est la dépense qui pèse le plus lourd dans le budget des familles, deux fois plus lourd même qu'il y a 50 ans ! Cette seule donnée devrait guider les priorités de l'action publique. Priorité numéro un : le logement ! Il y a donc urgence à déclarer le logement grande cause nationale et l'aider comme il se doit : doublement du plafond du Livret A et des aides à la pierre pour construire plus avec des loyers moins chers, arrêt du gel des APL... Autant de mesures efficaces et concrètes pour résorber la pénurie de logements abordables dans notre pays et soutenir le pouvoir d'achat des familles populaires.

STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat



CHARGES RÉGULARISÉES

Le mois dernier vous avez reçu le décompte des charges consommées en 2013. Le montant de ce décompte est ajouté ou soustrait au montant de votre loyer de ce mois-ci. Soyez-y attentif et n'hésitez pas à vous rapprocher de votre agence pour plus d'information.



LA PAROLE À...

AFOC

« Le locataire doit payer des charges correspondant à 3 grandes catégories de dépenses :

- Les frais entraînés par les services liés au logement et

à l'usage de l'immeuble lorsque ces services ont été rendus (consommation d'eau, d'électricité, de produit d'entretien et d'hygiène, d'ampoules...).

- Les taxes locatives (taxe de balayage et ordures ménagères).
 - Les dépenses d'entretien et les menues réparations des parties communes (tonte de la pelouse, entretien de la minuterie, salaires du personnel d'entretien...).
- Entretien courant des équipements intérieurs (entretien des portes et fenêtres, maintien en état de propreté des murs et cloisons, des sols, entretien courant pour les canalisations d'eau et de gaz, la chaudière, les appareils sanitaires...).
- La maintenance de l'ascenseur est partagée entre le bailleur et le locataire.
- En plus de ces charges, le locataire doit payer celles liées à son utilisation du logement (chauffage, eau, électricité).

Les amicales AFOC sont des associations agréées de défense des locataires qui exercent un rôle de conseil auprès des locataires aussi bien dans le secteur libre qu'en milieu social. Elles procèdent également à un contrôle rigoureux et cela peut conduire l'office à revoir le montant des charges locatives, si nécessaire. »

CONTACT : afoc93@wanadoo.fr



NON AUX AGRESSIONS

... Au lendemain de l'agression par un locataire d'un de nos gardiens à la résidence Rateau à La Courneuve, un rassemblement a eu lieu pour dire non à cet acte inacceptable et montrer notre détermination à un cadre de vie et de travail sécurisé et serein.

Initiatives



La fête des voisins à Cour d'Angle-Saint-Denis



Ouverture de l'atelier de l'artiste Sacha Mijovic à La Courneuve



Ricardo fait découvrir son atelier O'Rus aux locataires



Une partie de l'équipe d'encadrement du projet « Cap au Brésil »



Inauguration de Verlaine-Salengro



Exposition de portes sur l'avenir dans le cadre de la semaine des HLM



En pratique **NE PAS JOUER AVEC LE FEU !**

Pétards, fusées, feux d'artifices en tout genre font leur apparition à l'approche du 14 juillet, manipulés trop souvent par des enfants ou des adultes non-initiés. Pourtant c'est extrêmement dangereux tant pour les utilisateurs que pour l'entourage. Ces matières explosives sont susceptibles d'entraîner des brûlures, voire de provoquer des incendies. Chaque été, des doigts sont arrachés lors de jeux qui consistent à garder le plus longtemps possible un pétard allumé dans la main et des appartements sont détruits par les débris d'artifices enflammés. **Donc stop au pétard pour éviter que la fête ou un jeu se transforme en cauchemar.**



PÔLE EMPLOI RÉ-OUVRE UNE AGENCE RÉNOVÉE ET AGRANDIE

Le lundi 30 juin 2014 l'agence Pôle Emploi située avenue du Colonel Fabien à Saint-Denis ré-ouvre ses portes. L'aménagement de ces nouveaux espaces de bureau et d'accueil des demandeurs d'emplois a été rendu possible grâce à un fort partenariat entre Pôle emploi et Plaine Commune Habitat. L'ouverture de cette agence est le résultat d'un travail de plusieurs mois, le temps de la réalisation de ces travaux qui permettent d'accueillir confortablement 75 salariés et le public qu'ils accompagnent. **Les travaux réalisés témoignent du travail que mène l'office pour soutenir l'économie de proximité** car elle impacte directement sur la qualité de vie des habitants.

NOS HLM EN FÊTE !

C'était dès le 23 mai... et les jours suivants :

- ...❖ l'habituelle **fête des voisins** qui a encore fait le plein,
- ...❖ la **2e semaine des HLM** qui fut l'occasion de découvrir nos artistes locataires en HLM, leurs œuvres et leurs ateliers plein de surprises,
- ...❖ la célébration de la **fin de travaux** d'ampleur comme à Verlaine-Salengro à La Courneuve où les immeubles se sont parés de nouvelles couleurs et de confort.
- ...❖ et même du foot et le Brésil pour 13 jeunes dont 4 locataires de Plaine Commune Habitat à Pierrefitte avec le projet « **Cap au Brésil** », qui a consisté à réaliser des chantiers éducatifs, dont 1 sur la résidence Jean Vilar avec le réaménagement des espaces verts pour financer leur voyage.